

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le Bureau d'assurance du Canada souhaite un dépôt du projet de réforme du secteur financier au plus vite

Montréal, le 25 septembre 2017. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) croit que le projet de loi omnibus visant notamment une réforme de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur les assurances* doit être déposé cet automne afin de ne pas retarder indûment une modernisation nécessaire de l'encadrement de l'industrie.

Le BAC a partagé le point de vue des assureurs de dommages par l'entremise d'un mémoire déposé au ministère des Finances en 2015 et a, par la suite, fait valoir à plusieurs reprises l'importance d'agir rapidement. Aujourd'hui, le BAC salue le travail du ministère des Finances dans la préparation de ce projet de loi et invite le gouvernement du Québec à le déposer au plus vite pour que l'industrie puisse poursuivre son évolution.

Le BAC réitère que le cadre réglementaire doit être modernisé afin que les assureurs disposent d'une plus grande flexibilité, laquelle leur permettra d'intégrer de nouvelles technologies à leurs offres de services. L'économie collaborative et l'internet sont deux exemples pour lesquels les lois en vigueur ne répondent plus aux besoins des consommateurs.

Un encadrement unique, soit celui de l'Autorité des marchés financiers, fait aussi partie des recommandations des assureurs de dommages. Celui-ci mettra un terme à la confusion, autant auprès des professionnels de l'assurance qu'auprès des consommateurs.

« Il est clair qu'une modernisation du cadre législatif permettrait également aux assureurs de s'adapter aux technologies perturbatrices, une adaptation essentielle afin qu'ils puissent accompagner adéquatement les assurés et développer des produits et des services qui répondent à leurs nouvelles habitudes de consommation » conclut Johanne Lamanque, vice-présidente Québec pour le BAC.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le [Bureau d'assurance du Canada](#), qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232



BAC

Bureau d'assurance
du Canada

Courriel : cphemius@bac-quebec.qc.ca